

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de Hubert Bost (séance du lundi 21 juin 2010)

Alain Besançon : Vous avez fort bien montré comment, à partir de Calvin, s'était établie une tradition politique. Le trait génial de Calvin a été d'instaurer une organisation ecclésiastique de telle sorte qu'elle puisse à la fois influencer la société, obéir aux magistrats et garder une distance et une certaine liberté vis-à-vis d'eux.

Mais il faut aussi prendre en considération l'autre branche du protestantisme, celle de Luther. Calvin et Luther ont les mêmes principes protestants, la même théologie fondamentale et la même conviction que tout pouvoir vient de Dieu et qu'il faut donc obéir au Prince par devoir religieux. Toutefois, la structure ecclésiastique chez l'un et chez l'autre est radicalement différente puisque Luther a décidé que « l'évêque naturel » était le Prince. Quand les Tsars ont voulu moderniser tout en n'abandonnant rien de leur despotisme, ils ont repris l'organisation luthérienne ou, plus exactement suédoise. Les effluves du calvinisme liées à la liberté ne sont en fait entrées en Russie que par la réforme radicale du baptême, mais pas par le luthéranisme.

Pourquoi la monarchie prussienne, à un certain moment, a-t-elle choisi de se convertir au calvinisme, alors que le clergé luthérien constituait un clergé de fonctionnaires très obéissant à l'État ?

*
* *

Emmanuel Le Roy Ladurie : Il ne faut pas occulter le côté violent et « anti-curés » d'une partie du premier protestantisme qui se retrouvera progressivement chez les « anti-curés » des XIX^e et XX^e siècles et sera donc une composante essentielle des mouvements démocratiques en France.

Vers 1580 paraît un livre assez volumineux d'un certain Fourmenteau ou Froumenteau, protestant, qui recense le nombre de putains et de gitons par ecclésiastique. On a là un vieux courant de « bouffeurs » de curés et d'hostilité violente au clergé catholique, courant que l'on retrouvera jusque sous la III^e République.

*
* *

Jacques de Larosière : La donnée fondamentale exposée dans votre propos est la séparation entre le gouvernement civil et la religion. Dans toutes les phases que vous avez évoquées, cette séparation reste constante. À mon sens, c'est une des différences importantes entre le catholicisme et le protestantisme. Le catholicisme a en effet souvent été mêlé au pouvoir monarchique et parfois instrumentalisé par celui-ci.

Après la Révolution française et après que les idées démocratiques aient abouti à la séparation de l'Église et de l'État, n'y a-t-il pas eu un rapprochement entre l'Église protestante et l'Église catholique, cette dernière se trouvant, de facto, renforcée par son indépendance à l'égard du pouvoir temporel ?

*
* *

Marianne Bastid-Bruguère : Si vous aviez centré votre exposé sur la Hollande ou sur l'Allemagne, auriez-vous tenu le même propos ? Il me semble en effet qu'un des traits marquants du protestantisme est le localisme, ce qui le distingue radicalement du catholicisme, même s'il existe des variations locales du catholicisme.

*
* *

Georges-Henri Soutou : On a coutume de considérer que la notion française moderne de nationalité ne découle pas seulement de la Révolution, mais aussi de la centralisation monarchique. C'est l'idée d'Albert Sorel et c'est celle de la première III^e République. Je considère pour ma part que cette notion de nationalité française est extrêmement complexe et difficile à saisir. En tous les cas, je ne crois pas que les monarques français se considéraient comme des rois nationaux au sens étroit du terme. Il suffit de rappeler que François I^{er} a été candidat à la succession du Saint-Empire ; et aussi que les Bourbons jusqu'à Louis XV faisaient envoyer, après la mort du roi, le suaire royal à Aix-la-Chapelle afin qu'il fût placé sur l'autel de la chapelle de Charlemagne. Si l'on regarde la politique des rois Bourbons à l'égard de l'Espagne, de la Suède, de la Pologne, de l'Angleterre, etc., on ne peut qu'y voir des visées européennes et certainement pas étroitement nationales.

La notion si particulière de la nation française ne doit-elle pas, d'une façon ou d'une autre, à toute cette réflexion que vous nous avez exposée ?

*
* *

Jean Baechler : Votre exposé a démontré que le thème « protestantisme et démocratie » n'est pas un bon thème, pas plus que « catholicisme et démocratie », « brahmanisme et démocratie », « taoïsme et démocratie », etc. La raison en est certainement que les grands réformateurs religieux s'occupaient de tout autre chose que de politique et qu'ils étaient en outre des hommes de leur temps, ce qui les amenait à penser en politique comme on le faisait communément à leur époque.

Il faut donc aborder les choses par un autre biais. Il me semble que l'on peut prendre soit le point de vue de Sirius, soit le point de vue local. Du point de vue de Sirius, on constate qu'il n'existe aucune théorie convaincante de la distribution du protestantisme et du catholicisme en Europe à la suite de la Réforme. La seule régularité que l'on puisse observer, à très grande échelle, c'est d'un côté l'Europe qui a été romanisée et de l'autre l'Europe qui ne l'a pas été. Certes, il y a des exceptions massives telle que la Pologne. Or, le fait d'avoir été inclus dans l'Empire romain ou de ne pas l'avoir été a des conséquences profondes sur l'organisation des sociétés. La comparaison entre les pays scandinaves et les pays méditerranéens est, aujourd'hui encore, tout à fait parlante. Il est donc possible qu'il y ait une corrélation entre le fait d'avoir été romanisé ou non, d'être devenu protestant ou non et d'avoir une propension plus ou moins forte à développer des institutions démocratiques lorsque la question s'est posée, c'est-à-dire à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Du point de vue local, il convient de prendre en considération non pas le régime démocratique, mais la laïcité au sens où les questions religieuses relèvent strictement du privé, ce qui a pour conséquence que tout régime politique qui garantit la « privatisation » des activités religieuses est légitime. Les Hollandais sont des calvinistes ; or ce sont des calvinistes qui se soulèvent contre la monarchie espagnole, non dans l'intention d'instaurer une démocratie, mais pour qu'on les laisse

pratiquer leur religion comme ils l'entendent. On pourrait se livrer à ce genre d'examen au niveau régional et provincial et peut-être pourrait-on découvrir une corrélation entre l'aspiration à la liberté du culte et l'adhésion aux principes démocratiques.

*
* *

Jean Mesnard : Si vous aviez poursuivi votre raisonnement jusqu'à notre époque, on aurait peut-être saisi des évolutions plus profondes que celles qui se sont manifestées dans les époques antérieures. La réflexion politique qui s'est développée à notre époque a influencé plus directement le protestantisme que le catholicisme. Alors que, par tradition, le catholicisme se distinguait des courants novateurs, le protestantisme essayait de les assimiler.

*
* *

Réponses :

J'ai parfaitement conscience d'avoir proposé une approche sectorielle, aussi bien sur le plan confessionnel que sur les plans géographique, chronologique et idéologique. Si j'ai pris ce parti, c'est parce que je suis un historien moderniste qui a coutume de dire à ses étudiants qu'après la Révolution française, il ne sait pas très bien ce qui s'est passé.

Vous avez remarqué qu'il y avait beaucoup de points communs entre les propos que tient Jean-Robert Armogathe et les miens ; vous avez également souligné la différence de points de départ. Il est vrai que les protestants ont tendance à commencer à la Réforme, mais il eût été tout à fait possible de commencer aux origines du christianisme, car c'est là que s'opposent déjà de façon dialectique et complexe le rapport au pouvoir et le rapport à l'insoumission au pouvoir.

S'il est vrai que les protestants connaissent les Pères de l'Église, mais sans forcément toujours les citer, ils connaissent aussi – en général pour les critiquer – tous les théologiens du césaro-papisme ou de la théocratie.

Une autre distinction pertinente que celle établie entre luthéranisme et calvinisme doit être faite : celle qui concerne les Églises majoritairement passées à la Réforme dans un État donné et les Églises toujours restées minoritaires.

D'un point de vue idéologique, qui ne s'attache pas au contenu des paroles, mais qui regarde les fonctionnements sociaux, l'un des critères les plus instructifs est de voir si tel État a fait basculer toute l'Église dans le camp luthérien ou calviniste ou bien si le groupe luthérien ou calviniste est toujours resté minoritaire – et parfois persécuté. Cette différence crée, dans un cas comme dans l'autre, des habitus anthropologiques tout à fait spécifiques. Quand on regarde les Vaudois d'Italie qui sont les protestants d'Italie, on ne peut être que frappé par la proximité, en raison de la situation minoritaire qui a été la leur, dans laquelle ils se trouvent avec, par exemple, les protestants français.

La question de la séparation des Églises et de l'État et de la réception plus ou moins favorable qu'elle a pu avoir respectivement par les Églises catholiques et protestantes m'inspire les réflexions suivantes : je pense qu'en 1905, les acteurs catholiques portaient un regard majoritairement hostile sur la séparation. Parallèlement, je crois que majoritairement, les protestants français, acquis à la

République, ont accompagné le processus de séparation. Aujourd'hui, cent ans plus tard, on peut dire que la séparation a été une chance pour le catholicisme.

Je ne crois toutefois pas que le processus de laïcité puisse se résumer simplement à la réduction de la religion au for intime. En effet, la séparation qui ne reconnaît, ne subventionne et ne salarie aucun culte admet la dimension religieuse des individus, non seulement dans l'espace privé, mais également dans l'espace public. Il est reconnu aux Églises le droit de s'organiser selon des dispositions qui leur sont propres. Il y a par conséquent une dialectique complexe qui découle du processus démocratique qui s'est déroulé en France après la Révolution française.

On m'a demandé ce qu'aurait été mon exposé si j'avais traité de la Hollande ou de l'Allemagne. La réponse doit être différente selon les deux cas, toutefois la Hollande et l'Allemagne ont ceci de commun qu'elles sont toutes deux passées à la Réforme, pour la majorité des États allemands et pour la totalité des Provinces Unies qui ont fait sécession, et que, dès lors, leurs choix ont été dictés par des intérêts qui n'avaient pas à distinguer entre ce qui est de l'ordre de l'ecclésial et ce qui est de l'ordre du politique.

Le grand synode international de Dordrecht, qui essaya d'arbitrer dans un conflit très compliqué entre les Arminiens et les Gomariens, présente comme intérêt d'avoir voulu trancher selon un processus démocratique. En fait, ce but n'a pas été atteint parce que les droits de la défense ont très vite été niés. Toujours est-il que l'on a recherché une forme d'arbitrage dans laquelle les délégués des différents pays se sont mis d'accord sur une formule dogmatique donnée.

L'autre point important est qu'au moment où ce synode s'est tenu, en 1618-1619, les Hollandais qui l'avaient convoqué, étaient convaincus qu'il en allait de la permanence des structures politiques dont ils s'étaient dotés depuis une quarantaine d'années.

*

* *